



Reponse sur la date d'un avoir/

Par **PAYANY**, le **15/05/2014 à 19:28**

le mois AOÛT 2013 j'ai acheter un appareil chez xxxxxxrnd'un montant de 100.00 € J'ai retourner l'appareil le mois 09/2013, pas de remboursement mais un avoir avec un date Fin de l'avoir 10/2013;
Que faire Mercirn[fluo]**Bonjour,rnLa politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".rnIl y a déjà le "merci", reste un petit effort à faire...rnMerci pour votre attention...rn[/fluo]**

Par **moisse**, le **15/05/2014 à 19:58**

Bonsoir à vous aussi,rnRetourner chez xxxxxx et négocier la prolongation de l'avoir ou la confection d'un nouveau.rnIl n'est pas d'usage d'établir un avoir de si courte durée, mais rien ne l'interdit puisqu'il s'agit d'un accord purement commercial.

Par **Lag0**, le **16/05/2014 à 07:43**

Bonjour,rnSans savoir pour quelle raison vous avez "retourné" cet appareil, difficile de vous répondre.rnLes choses sont différentes dans le cas où c'était parce que l'appareil présentait un défaut ou si simplement vous n'en vouliez plus...